

Département de  
Loire-AtlantiqueArrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le neuf juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, ALLANIC, SIGUIER, PRUKOP, DOUCHIN, LE FLEM, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, FRAUX.

Date de convocation

2 juin 2023

Date du  
Conseil Municipal

9 JUIN 2023

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents---- 24

Votants ----- 32

A l'exception de : Monsieur BELLLOT.

Monsieur DONNE qui a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.

Monsieur GILLET qui a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.

Madame GUINCHE qui a donné pouvoir à Monsieur DOUCHIN.

Madame MANENT qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.

Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Monsieur SIGUIER.

Monsieur CAZIN qui a donné pouvoir à Madame BOUYER.

Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.

Monsieur JOUBERT qui a donné pouvoir à Monsieur NICOSIA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame LE FLEM est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**6/ EXERCICES 2023 ET SUIVANTS – AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT – AMENAGEMENT DU CŒUR DE VILLE – ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT**RAPPORTEUR : Monsieur RAHER, conseiller municipal déléguéEXPOSE :

Par délibération n°21.12.05 du 15 décembre 2021, le Conseil Municipal a autorisé l'ouverture d'une autorisation de programme / crédits de paiement à hauteur de 7 736 576 € pour l'aménagement du cœur de ville.

Aucun report de crédits n'étant effectué dans le cadre des autorisations de programme / crédits de paiement et après prise en compte des réalisations cumulées au 1<sup>er</sup> janvier 2023, il convient de déterminer le nouvel échéancier de paiement de l'opération « Aménagement du cœur de ville » :

| N° ou intitulé de l'AP       | Montant des AP                             |                          |                                                          | Montant des CP                                                     |                                                         |                                      |                                              |
|------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------|
|                              | Pour mémoire AP votée y compris ajustement | Révision de l'exercice N | Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N) | Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2023) | Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2023 | Restes à financer de l'exercice 2024 | Restes à financer (exercice au-delà de 2024) |
| Aménagement du cœur de ville | 7 736 576,00                               | 0,00                     | 7 736 576,00                                             | 3 659 587,86                                                       | 1 983 665,05                                            | 1 693 323,29                         | 400 000,00                                   |
| dépenses                     | 7 736 576,00                               | 0,00                     | 7 736 576,00                                             | 3 659 587,86                                                       | 1 983 665,05                                            | 1 693 323,29                         | 400 000,00                                   |

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

14 JUIN 2023

Publié le :

14 JUIN 2023

Certifié exact,  
Le Maire,Jean-Claude  
PELLETEUR

DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-10-7,

⇒ Vu la délibération n°21.12.05 du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2021 approuvant l'ouverture d'une autorisation de programme / crédits de paiement pour l'aménagement du cœur de ville,

⇒ Vu le règlement budgétaire et financier de la Ville de Pornichet approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 23 novembre 2022,

⇒ Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 31 mai 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, par 27 votes pour et 5 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT et Madame FRAUX),

- Actualise l'échéancier des crédits de paiement, tel que présenté ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire, ou ses représentants dûment habilités, à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.
- Précise que les crédits sont inscrits au budget 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

La secrétaire de séance,

Isabelle LE FLEM



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHE

Utilisateur : LANDREIGNE Louise

### Paramètres de la transaction :

|                                         |                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro de l'acte :                      | DELIB_23_06_06                                                                                                                                |
| Objet :                                 | 6. Exercices 2023 et suivants – Autorisation de programme / crédits de paiement – Aménagement du Cœur de Ville – Actualisation des crédits de |
| Type de transaction :                   | Transmission d'actes                                                                                                                          |
| Date de la décision :                   | 2023-06-09 00:00:00+02                                                                                                                        |
| Nature de l'acte :                      | Délibérations                                                                                                                                 |
| Documents papiers complémentaires :     | NON                                                                                                                                           |
| Classification matières/sous-matières : | 7.1.8 - autres                                                                                                                                |
| Identifiant unique :                    | 044-214401325-20230609-DELIB_23_06_06-DE                                                                                                      |
| URL d'archivage :                       | Non définie                                                                                                                                   |
| Notification :                          | Non notifiée                                                                                                                                  |

### Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier                                                  | Type            | Taille   |
|----------------------------------------------------------|-----------------|----------|
| <b>Enveloppe métier</b>                                  | text/xml        | 1 Ko     |
| Nom métier :                                             |                 |          |
| 044-214401325-20230609-DELIB_23_06_06-DE-1-1_0.xml       |                 |          |
| <b>Document principal (Délibération)</b>                 | application/pdf | 127.8 Ko |
| Nom original : 6_APCP_Coeur de Ville_actualisation.pdf   |                 |          |
| Nom métier :                                             |                 |          |
| 99_DE-044-214401325-20230609-DELIB_23_06_06-DE-1-1_1.pdf |                 |          |

### Cycle de vie de la transaction :

| Etat                       | Date                       | Message                            |
|----------------------------|----------------------------|------------------------------------|
| Posté                      | 14 juin 2023 à 15h51min44s | Dépôt initial                      |
| En attente de transmission | 14 juin 2023 à 15h51min44s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis                   | 14 juin 2023 à 18h11min42s | Transmis au MI                     |
| Acquittement reçu          | 14 juin 2023 à 18h11min54s | Reçu par le MI le 2023-06-14       |